



Nouveau parasite

Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2017-2919
Demande : Nouveau parasite
Produit : Fongicide Exteris Stressgard
Numéro d'homologation : 32206
Principes actifs (p.a.) : Fluopyrame et trifloxystrobine
Numéro de document de l'ARLA : 2846652

Contexte

Exteris Stressgard a été homologué pour la première fois le 9 juin 2016. Il est homologué pour l'application foliaire à raison de 140 à 200 ml/100 m² (3,5 à 5 g de p.a./100 m²) dans les gazonnières et les parcours de golf pour lutter contre la brûlure en plaques causée par *Sclerotinia homeocarpa*, les plaques brunes causées par *Rhizoctonia solani* et les tâches des feuilles causées par les espèces *Bipolaris* et les espèces *Drechslera*. On peut procéder aux applications séquentielles tous les 14 à 21 jours, ou tous les 14 à 28 jours dans le cas de la brûlure en plaques. Pour les cas graves de ces maladies, l'étiquette recommande l'utilisation de la dose la plus élevée aux intervalles les plus courts. Pour les détails d'utilisation du produit, notamment les doses, les méthodes, les précautions, les restrictions d'emploi, et l'équipement de protection individuelle, consultez l'étiquetage.

Objet de la demande

Cette demande a présenté deux nouvelles allégations d'efficacité : dans le cadre de la lutte contre l'antracnose foliaire et le pourridié (nécrose du collet), tous les deux causés par *Colletotrichum cereale*, en application préventive sur les parcours de golf et les gazonnières tous les 14 à 21 jours et aux doses homologuées. Dans le cas de la lutte contre le pourridié, ainsi que dans les cas d'antracnose foliaire sévère, on a demandé l'application de la dose la plus élevée à l'intervalle le plus court.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune modification de la formule chimique du produit n'ayant été effectuée, aucune évaluation des propriétés chimiques n'était nécessaire.

Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation sanitaire ni aucune évaluation environnementale n'ont été nécessaires puisque le profil d'emploi reste inchangé, aussi bien en ce qui concerne les cultures hôtes que pour les méthodes d'utilisation, le calendrier et les doses.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur ont été fournis sous la forme de données recueillies dans le cadre de neuf études à petite échelle réalisées aux États-Unis et au Canada.

Les données de deux de ces études démontraient que le degré d'efficacité d'Exteris Stressgard contre l'antracnose, lorsque ce produit est utilisé à raison de 140 ou 200 ml/100 m² tous les 14 à 21 jours, devrait être comparable ou supérieur à celui du fluopyrame ou de la trifloxystrobine utilisés seuls à des doses égales ou similaires du principe actif. La trifloxystrobine étant déjà homologuée pour la prévention de l'antracnose foliaire et du pourridié du gazon causé par *Colletotrichum cereale*, respectivement à des doses de 1,9 g de p.a./100 m² et de 2,3 g de p.a./100 m², on peut s'attendre à ce que des applications d'Exteris Stressgard à la dose maximale de 200 ml/100 m² (2,5 g de trifloxystrobine/100 m²) soient aussi efficaces dans la lutte contre ces maladies. Étant donné la variabilité de l'efficacité des applications d'Exteris Stressgard dans la lutte contre l'antracnose foliaire à raison de 140 ml/100 m² tous les 14 à 21 jours, souvent à des niveaux de suppression, et cette dose comprenant de la trifloxystrobine à hauteur de 1,75 g de p.a./100 m², ce qui correspond à une dose inférieure à celle homologuée pour la lutte contre l'antracnose foliaire (1,9 g de p.a./100 m²), l'allégation de suppression de l'antracnose foliaire est appuyée pour la dose d'Exteris Stressgard, plus faible.

L'homologation d'Exteris Stressgard pour la lutte contre l'antracnose foliaire et le pourridié sur les parcours de golf et dans les gazonières offre une nouvelle possibilité de lutte contre ces maladies. De plus, bien qu'Exteris Stressgard comprenne deux principes actifs appartenant à deux groupes de mode d'action différents (respectivement : groupes 7 et 11 établis par le FRAC [Fungicides Resistance Action Committee] pour le fluopyrame et la trifloxystrobine) présentant des risques de résistance élevés, il est possible que la formule combinée réduise le risque d'apparition d'une résistance de l'agent pathogène à l'origine de la maladie au mode d'action de l'un de ces groupes, en particulier si on alterne l'utilisation d'Exteris Stressgard avec celle de fongicides d'autres groupes que les groupes 7 et 11.

Conclusion

L'ARLA a procédé à une évaluation de la demande, et est arrivée à la conclusion que les renseignements relatifs à la valeur soumis étaient suffisants pour soutenir les allégations suivantes sur l'application préventive d'Exteris Stressgard :

- élimination de l'antracnose foliaire à 140 ml/100 m² tous les 14 à 21 jours;
- lutte contre l'antracnose foliaire à 200 ml/100 m² tous les 14 à 21 jours;
- lutte contre le pourridié en application préventive de 200 ml/100 m² tous les 14 jours.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

2772009	2017, Exteris Stressgard Fungicide 25 g /L a soluble concentrate pre-mix containing; 12.5 g ai/L of fluopyram and 12.5 g ai/L of trifloxystrobin for the prevention, control and suppression of anthracnose diseases (basal rot and foliar blight) on golf courses and sod farms, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.3.1,10.3.2(B),10.3.3,10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4,10.5.5
---------	--

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.